

REGLEMENT DU CONCOURS SEO QWANT

« QWANTURANK »

(le « Règlement »)

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société Qwant SAS au capital de 30 017,12 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 532 867 256, dont le siège est situé au 7 rue Spontini, 75116 Paris, représentée en la personne de son président Eric LEANDRI (ci-après « **l'Organisateur** »), organisent du 2 décembre 2019 au 3 juin 2020, un concours intitulé « Qwanturank ».

ARTICLE 2 – QUI PEUT PARTICIPER

2.1. Le Concours est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur, de ses entités affiliées ou de ses sous-traitants (impliqués dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Concours), des membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs, conjoint ou concubin) ou des personnes vivant dans le même foyer.

2.2. La participation d'une personne mineure n'est possible qu'avec l'accord préalable écrit d'un responsable légal.

2.3. Le concours est également ouvert aux personnes morales ne comptant pas parmi ses associés ou salariés une personne visée à l'article 2.1.

2.4. Les personnes résidant dans un pays soumis à des restrictions à l'exportation ou programmes de sanctions applicables à un tel concours ne peuvent pas participer au Concours.

ARTICLE 3 – OBJET DU CONCOURS

L'Organisateur est l'éditeur d'un moteur de recherche généraliste accessible à l'adresse « www.qwant.com » (« Le Moteur Qwant »), qui souhaite tester ses algorithmes en conditions réelles sur des mots clés inédits sans historique, permettant une égalité de traitement entre les participants. Le Concours vise à déterminer quel site parvient à se classer le plus haut dans les résultats du moteur de recherche lors d'une recherche sur le terme « qwanturank », à la fin du concours, selon les modalités de désignation des vainqueurs stipulées dans le présent Règlement.



ARTICLE 4 – COMMENT PARTICIPER

4.1. Les participants doivent s'inscrire sur le site <http://www.qwanturank.com/> entre le 2 décembre 2019 et le 3 février 2020, en remplissant le formulaire avec leur nom, prénom, dénomination sociale (le cas échéant), adresse e-mail, numéro de téléphone, et nom de domaine root (sans sous-domaine) utilisé pour donner accès au site Internet qu'ils créent à l'occasion de leur participation (le « Site »). Une seule participation au concours est autorisée par participant, avec un seul nom de domaine root, et chaque participant doit inscrire un nom de domaine lui appartenant. Un message de confirmation d'inscription sera envoyé au participant après validation du formulaire. Une nouvelle inscription par le participant remplace et annule la précédente.

4.2. L'Organisateur pourra vérifier que le nom de domaine déclaré correspond aux enregistrements WHOIS publics et, s'il l'estime nécessaire, pourra demander l'accès aux données WHOIS ou l'ajout d'une balise HTML (de type meta) spécifique sur le site auquel le nom de domaine déclaré donne accès.

4.3. Le nom de domaine déclaré devra avoir été enregistré pour la première fois le 2 décembre 2019 ou à une date ultérieure. L'Organisateur pourra utiliser tout moyen de vérification de l'absence d'antécédents sur le domaine, y compris de backlinks.

4.4. Le contenu du Site doit être en langue française.

4.5. Le contenu du Site, y compris le nom de domaine déclaré, est libre, à la condition de respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur en France, y compris de propriété intellectuelle et de droit à l'image, et de ne comporter aucun contenu pornographique, obscène, violent, à caractère politique, discriminatoire ou offensant à l'égard d'une personne ou d'une catégorie de personnes, de ne pas promouvoir directement ou indirectement des armes, drogues interdites ou réglementées, jeux de hasard, services de voyance, médicaments ou médecines alternatives, et de ne pas dénigrer ou porter sciemment atteinte à l'image ou à la réputation de l'Organisateur ou d'un quelconque tiers.

4.6. Le participant reconnaît que l'Organisateur est libre d'apprécier à sa seule discrétion le respect de ces conditions de participation et de rejeter ou déclarer irrecevable toute participation qu'il estimerait avoir été faite en violation de l'une quelconque des stipulations de ce Règlement.

Article 5 – DROITS DU PARTICIPANT ET DE L'ORGANISATEUR

5.1. Le Participant est seul responsable du contenu de son Site et de sa disponibilité, et l'Organisateur ne prend à son égard aucun engagement et n'assume aucune responsabilité relatifs au référencement du Site et à sa visibilité dans les résultats de recherches. Le Participant assume seul la responsabilité de protéger son Site contre les attaques et autres malveillances par des tiers et ne peut prétendre à l'exclusion de l'un quelconque des autres participants qu'il accuserait de telles malveillances.

5.2. L'Organisateur est le responsable du traitement des données personnelles liées à l'inscription au Concours, qu'il conserve pour toute la durée du concours et supprime après désignation des gagnants, sauf les données dont la conservation est nécessaire pour le respect d'une obligation réglementaire ou l'exécution du présent Règlement. Le participant dispose sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et d'effacement



qu'il peut exercer auprès du Délégué à la protection des données de l'Organisateur (dpo@qwant.com). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

5.3. En participant au concours, vous acceptez que l'Organisateur utilise, adapte et reproduise gratuitement et sans aucune forme de compensation le nom de votre Site, de son nom de domaine, son logo, et votre nom sur tout support de communication au public en ligne et hors ligne (notamment les sites Internet, réseaux sociaux, magazines, journaux, radio, télévision, applications), actuels ou futurs, dans le monde entier, de façon irrévocable et perpétuelle, dans le but de communiquer sur l'organisation du concours et/ou ses résultats.

Aucun des actes précités ne doit être interprété comme conférant au Participant un droit ou une revendication quelconque quant à la désignation des Gagnants du concours.

Article 6 - DOTATIONS ET DESIGNATION DES GAGNANTS

6.1 L'Organisateur fera procéder le 3 juin 2020 entre 14h00 et 17h00 (heure de Paris) à une recherche du mot « qwanturank » par un huissier de justice de l'Etude SCP Cellier-Leroy Libouban Valiergue, sise 35 rue Pastorelli 06000 NICE, sur le Moteur Qwant, configuré sur la région de recherche « France » en langue française, et constatera la liste des résultats jusqu'au cinquième nom de domaine différent inclus, ayant fait l'objet d'une inscription pour le Concours. Les cinq noms de domaine ainsi constatés, du mieux classé au moins bien classé, constitueront dans cet ordre l'ensemble des gagnants du concours.

6.2. En cas d'indisponibilité du Moteur Qwant à l'instant prévu à l'article 6.1, l'huissier de justice procédera à cette recherche à la date et à l'heure de son choix.

6.3. Les gagnants recevront chacun l'un des lots suivants, dans l'ordre de leur classement :

- Lot n°1 (gagnant arrivé en tête) : **20 000 euros**
- Lot n°2 : **15 000 euros**
- Lot n°3 : **8 000 euros**
- Lot n°4 : **5 000 euros**
- Lot n°5 : **2 000 euros**

6.4. L'adresse e-mail communiquée au moment de l'inscription au concours sera utilisée pour informer le gagnant, qui pourra également prendre connaissance le 17 juin 2020 de la liste des gagnants publiée sur le site internet du concours à l'adresse <http://www.qwanturank.com/> et se faire connaître.

Le paiement du gain au gagnant est effectué par l'Organisateur uniquement par virement bancaire dans un délai de 2 mois après la réception du RIB (relevé d'identité bancaire). Le gagnant devra envoyer ce RIB à l'adresse seocontest@qwant.com au plus tard le 2 juillet 2020, sous peine d'être destitué de son gain. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des informations complémentaires nécessaires à une vérification raisonnable de la destination du lot et à sa conformité aux obligations réglementaires en vigueur. Le refus de communiquer de telles informations de la part du gagnant pourra justifier une destitution du gain.



6.5. Il ne sera retenu qu'une seule participation gagnante, par personne, par famille, par foyer. On entend par foyer, les membres d'une même famille ou situation analogue (PACS, concubinage ou personne résidant sous le même toit)

Article 7 – RESPONSABILITES

7.1. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

7.2. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Concours sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par lui comme rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initialement prévues). Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

7.3. L'Organisateur est entièrement libre de la détermination des critères de référencement et de classement sur le Moteur Qwant, qui ne sont pas communiqués aux participants, et ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait du classement ou de l'absence de classement du Site d'un participant ou d'un tiers dans les résultats de recherches.

7.4. Le Participant est seul responsable de son Site et de ses actions entreprises pendant le Concours, en assume l'entièreté des coûts, et accepte de garantir l'Organisateur contre toute action, réclamation, revendication, éviction quelconque, de la part de toute personne invoquant un dommage lié directement à votre participation au concours, au contenu du Site ou le cas échéant à l'utilisation faite du Lot attribué.

7.5. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Article 8 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La Participation au Concours implique l'acceptation pleine et sans réserve du présent Règlement.

Article 9 – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Paris.



Article 10 – DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement a été déposé en l'Etude SCP Cellier-Leroy Libouban Valiergue, sise 35 rue Pastorelli 06000 NICE, et peut être envoyé sur simple demande faite à l'Organisateur. Il est consultable depuis le site du Concours à l'adresse <http://www.qwanturank.com/>

